



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2024 À 18 H 00****ADOPTION DU BUDGET DE L'ANNÉE 2025**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2024 du conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre.

Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Me Paola Hawa ;
Messieurs les conseillers Ryan Young, Daniel Boyer, Tom Broad, Yvan Labelle et Denis Gignac ;

Monsieur le directeur général et greffier adjoint, Martin Bonhomme ;

Monsieur le trésorier, Burak Tuncay ;

Madame la greffière, Me Caroline Plourde ;

Monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal est absent ;

Madame le Maire, Me Paola Hawa, agit comme présidente de la présente séance, *à ce titre, elle demande, pour chacun des points à l'ordre du jour, à un conseiller de proposer et à un autre d'appuyer.*

Me Caroline Plourde, greffière, agit comme secrétaire de la présente séance, *à ce titre, elle fait la lecture du titre et de chaque résolu des points à l'ordre du jour.*

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

12-328-24	Ouverture de la séance
------------------	-------------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Tom Broad

ET RÉSOLU,

D'OUVRIR la séance extraordinaire du 11 décembre 2024 pour l'adoption du budget 2025. Il est 18 h 02.

Adoptée à l'unanimité.

12-329-24	Ordre du jour
------------------	----------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Boyer
Appuyé par monsieur le conseiller Ryan Young

ET RÉSOLU,

D'ADOPTER l'ordre du jour, ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité

1. Ouverture de la séance

- 12-328-24 Ouverture de la séance
12-329-24 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes et portant sur les sujets inscrits à l'ordre du jour

3. Finances

- 12-330-24 Adoption du budget pour l'année 2025

4. Dépôt de documents

5. Levée de la séance

- 12-331-24 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES ET PORTANT SUR LES SUJETS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR

Il y a 2 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la séance de questions qui s'est ouverte à 18 h 03 et s'est terminée à 18 h 04 se résument comme suit :

	Résumé de l'objet principal de l'intervention
1 ^{er} Intervenant(e)	- Question hors sujet

3. FINANCES

12-330-24	Adoption du budget pour l'année 2025
------------------	---

ATTENDU QUE l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit, entre autres, que le conseil doit préparer et adopter le budget de la Ville en y prévoyant des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle
Appuyé par monsieur le conseiller Tom Broad

ET RÉSOLU,

D'ADOPTER le budget pour l'année 2025, où sont présentés des revenus et affectations de 24 845 390 \$ et des dépenses totalisant 24 845 390 \$, dont copie est jointe en annexe « A » ;

DE DISTRIBUER un document explicatif du budget à chaque adresse sur le territoire de la municipalité, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* ;

Adoptée à l'unanimité.

4. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont l'original est joint en annexe « B » ;
- Certificat de publication de l'avis public concernant l'adoption du budget de l'année 2025, dont l'original est joint en annexe « C » conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

12-331-24	Levée de la séance
------------------	---------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Ryan Young
Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Boyer

ET RÉSOLU,

DE LEVER la présente séance extraordinaire. Il est 18 h 05.

Adoptée à l'unanimité.

Me Paola Hawa
Maire

Me Caroline Plourde
Greffière

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier physique numéro 0220-320-305319 et dans le dossier numérique numéro 0220-320-305312 (SyGED).

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal du 11 décembre 2024 a été présenté au maire dans les 96 heures, soit le 13 décembre 2024.

Me Paola Hawa, Maire

Me Caroline Plourde, greffière